



Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Marie-Christine Hivon  
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1

**Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau  
de transport  
Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2B**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 29 mars 2019 requérant un délai supplémentaire pour la transmission des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements (DDR) dans le cadre de la Phase 2B du dossier mentionné en objet.

La Régie accueille la demande de délai supplémentaire formulée par le Transporteur. Elle précise toutefois que les réponses aux DDR **devront être transmises au plus tard à 16 h le 2 avril 2019**. À cet égard, la Régie demande au Transporteur de déposer, dès qu'elles seront complétées, toutes les réponses aux DDR qui seront prêtes avant cette échéance, plus particulièrement les réponses aux DDR des intervenants.

Dans l'éventualité où des contestations aux réponses fournies par le Transporteur sont soulevées, la Régie traitera ces dernières à l'audience prévue à ces fins, si nécessaire, le 5 avril 2019.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml